

Thème 2 : Évolution des mentalités françaises concernant les travailleurs immigrés (entre-deux-guerres).

Fiche réponses

Thème 2

Document 1

1. À quels types de postes sont employées les populations immigrées dans la compagnie des mines de Drocourt ?
À quoi fait référence la catégorie « colonies et protect. » ? Pourquoi ces immigrés sont-ils classés à part ?

Ce sont des ouvriers peu qualifiés. Ils sont seulement 4 sur 33 parmi les ingénieurs, employés et maîtrise. « Colonies et protect. » fait référence au personnel venant des colonies et protectorats français. Ils ne sont ni Français, ni tout à fait étrangers, ce qui explique leur classement dans une rubrique à part.

Document 2

2. Sur ces deux fiches, citez les informations qui permettent d'identifier précisément les individus et donc de surveiller des travailleurs étrangers. Pour quel motif Mme Tamba a-t-elle perdu son travail en 1931 ? Expliquez ce que cela signifie.

On peut remarquer les photographies, empreintes digitales, la mention de la nationalité, le numéro de déclaration d'étranger. Mme Tamba a perdu son travail pour le motif « Papiers non en règle ». On peut supposer qu'elle ne possède pas d'autorisation de travail en France. La société des mines de Lens n'a donc pas le droit de l'employer.

Document 3

3. Relevez dans le document les passages qui font état d'un racisme des Français vis-à-vis des travailleurs frontaliers belges.

« Les pots au burre » ; « cette patience courageuse de bête de labour qui caractérise la race ouvrière flamande » ; « Aussi de tout temps, le peuple de Roubaix-Tourcoing les a-t-il eus en grippe » ; « ces gaillards bruyants, lents au parler, tenaces à la besogne ».

Document 4

4. Selon le document, pensez-vous que la loi « protégeant la main-d'œuvre nationale » du 10 août 1932 ait été appliquée à la compagnie des mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt ? Justifiez votre réponse.

Il semble que la loi ait été plutôt bien appliquée car, si on voit que les effectifs ont globalement baissé, ceux des travailleurs étrangers ont diminué deux fois plus que ceux des travailleurs français, alors qu'ils étaient déjà moins nombreux au départ. (-16 % de travailleurs français contre -33 % de travailleurs étrangers).

Thème 2 : Évolution des mentalités françaises concernant les travailleurs immigrés (entre-deux-guerres).

Fiche réponses

Thème 2

Document 5

5. Résumez en deux phrases la situation exposée dans le document. Que pensez-vous de la façon dont sont traités les ouvriers polonais ? Justifiez votre réponse.

Un certain nombre d'ouvriers polonais de la mine ont été licenciés. Suite à ce licenciement, ils sont rapatriés en train vers la Pologne. Il ne semble pas que les ouvriers soient bien traités. En effet, si leur voyage est pris en charge par la compagnie des mines, celle-ci les renvoie simplement dans leur pays d'origine parce qu'elle n'en a plus besoin, sans même leur prévoir de repas pour le voyage. Pire, il semblerait que ces rapatriements ne soient que temporaires et qu'il ne soit pas exclu qu'on retourne les chercher quand la compagnie aura de nouveau besoin de main-d'œuvre. L'auteur de ce document ne dit rien sur le caractère volontaire ou imposé du rapatriement organisé par les autorités, ni sur l'état d'esprit de ces personnes qui ont perdu leur emploi et se trouvent de fait expulsées sans considération de leur situation familiale et personnelle.

Document 6

6. À quels types d'emplois sont occupés les ouvriers étrangers cités dans le document ? Quelle est la raison invoquée par l'auteur de cette lettre pour conserver les ouvriers travaillant à ces postes ?

Les ouvriers et ouvrières occupent principalement des emplois non qualifiés. Ces emplois se font dans des conditions pénibles. L'auteur de la lettre craint que les ouvriers français refusent ces conditions et donc de manquer de main-d'œuvre.

Document 7

7. Présentez le document (nature, auteur, date, contexte). Quelle idée reçue sur les travailleurs étrangers est combattue ici ? Quels sont les arguments avancés par l'auteur ?

Il s'agit d'un tract des Syndicats unitaires qui rassemblent des travailleurs français et belges. Il a été rédigé dans les années 1930 au début de la crise économique mondiale qui voit augmenter le chômage, notamment dans les villes industrielles du Nord de la France. Ce tract combat l'idée que les étrangers viennent « voler le travail des français ». Il démontre que les licenciements de travailleurs flamands n'ont pas amené au recrutement de Français, mais plutôt à alourdir les tâches des ouvriers qui sont restés. Ainsi, il apparaît qu'au travers de ces licenciements, soi-disant en faveur des chômeurs français, les patrons des usines essaient surtout de faire des économies de main-d'œuvre.